



## **Transport urbain de voyageurs : un dialogue social constructif et fructueux, TROIS ACCORDS DE BRANCHE SIGNÉS**

---

### **Preuve d'un dialogue social dynamique dans le secteur des transports urbains de voyageurs, l'UTP a signé le même jour, 5 mars, trois accords de branche :**

=> Un accord portant sur l'**augmentation des salaires minimum du secteur** de +1%. L'accord a été signé par la CFDT, la CFTC et la FNCR.

=> Un accord fixant les **majorations au travail de nuit** : +25% en salaire horaire ou en repos ; 4% supplémentaire pour les travailleurs de nuit (travail de nuit fréquent), outre des garanties et améliorations des conditions de travail.

L'accord a été signé par la CFDT, FO, l'UNSA, la CFTC, la CGC et la FNCR.

=> Un accord sur **l'accès des salariés à la formation tout au long de la vie professionnelle**. Dans ce secteur qui consacre une participation deux fois supérieure aux obligations légales en matière de formation, cet accord moderne permet d'adapter le secteur et ses salariés aux nouveaux enjeux économiques, sociaux et environnementaux du transport urbain. L'accord a été signé par la CGT, la CFDT, l'UNSA, la CFTC, la CGC et la FNCR.

La signature de ces trois accords démontre le bon fonctionnement de l'organisation des instances paritaires mises en place par l'UTP et les partenaires sociaux signataires de l'accord du 3 décembre 2007 sur « *le développement du dialogue social, la prévention des conflits et la continuité du service public* » (Cf. document joint).

Cette organisation du dialogue social dans le transport urbain de voyageurs prévoit :

- des instances d'études et de préparation des négociations : Observatoires prospectifs des métiers et des qualifications (OPMQ), Commission de suivi des questions de sécurité/sûreté, Commission formation et emploi (CPNEFP),
- une instance de négociation : la Commission Paritaire Nationale,
- une instance d'évaluation du dialogue social : l'Observatoire national du dialogue social (ONDS).

Ce dispositif s'accompagne enfin d'un financement des organisations syndicales représentatives de salariés de 0.1% de la masse salariale dédié spécifiquement au développement du dialogue social de branche.

Prochain chantier prévu, l'UTP et ses partenaires sociaux vont désormais examiner les problématiques liées aux conséquences de l'allongement de la vie au travail.

#### Contacts médias

Claude Lisbonis Communication : T. 01 42 02 17 40 — 06 20 67 18 66

UTP – Bruno Gazeau : T. 01 48 74 73 04

**L'Union des Transports Publics et ferroviaires (UTP)** est le syndicat patronal regroupant l'ensemble des entreprises de transport public urbain de voyageurs : 170 entreprises adhérentes qui emploient 43 500 salariés. L'UTP est également l'organisation professionnelle regroupant les entreprises ferroviaires en France (nouvelles entreprises disposant d'une licence ferroviaire et la SNCF). [www.utp.fr](http://www.utp.fr)

## **Structure du dialogue social de la branche des transports urbains de voyageurs**

---

### **L'Association de gestion du fonds du dialogue social de la branche (AGEFODIA)**

collecte la contribution des entreprises au dialogue social de branche,  
assure les moyens de fonctionnement des organisations syndicales représentatives de branche  
(dont détachement de « chargés du dialogue social de branche ») en répartissant la contribution  
en fonction de l'influence de chaque organisation.

### **ETUDE**

#### **L'observatoire Prospectif des Métiers et des Qualifications (OPMQ)**

« Bureau d'étude » paritaire en matière d'emploi, de métiers, de qualifications. Il passe des  
commandes, fait réaliser des études prospectives afin d'alimenter la réflexion de la CPNE.

II  
V

### **PREPARATION DE LA NEGOCIATION**

#### **Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la formation professionnelle (CPNEFP)**

Instance de suivi, de réflexion et de propositions en matière d'emploi et de formation  
professionnelle dans les transports urbains de voyageurs à destination de la Commission Paritaire  
Nationale.

#### **Commission Paritaire Nationale des questions de sécurité**

Instance de suivi, de réflexion et de propositions en matière de sécurité dans les transports  
urbains de voyageurs à destination de la Commission Paritaire Nationale

II  
V

### **NEGOCIATION**

#### **Commission Paritaire Nationale (CPN)**

Instance décisionnaire, réunissant l'UTP et les organisations syndicales représentatives, qui  
négocie les accords de branche et prend les décisions paritaires pour le secteur.

II  
V

### **EVALUATION**

#### **Observatoire paritaire de la Négociation collective et du Dialogue Social (ONDS)**

Instance de suivi et d'analyse du dialogue social, des négociations et de la conflictualité dans les  
entreprises afin de faire des propositions de thèmes de négociations de branche à la CPN, cet  
observatoire suit aussi la déclinaison des accords de branche dans les entreprises.

Il est également chargé de mesurer l'influence de chacune des Organisations Syndicales  
Représentatives dans la branche afin de répartir les moyens de fonctionnement.

Il recense ainsi les accords d'entreprise, les procédures de négociation préalable avant préavis et  
les préavis de grève afin de les analyser et d'identifier les points de conflictualité.